



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 68779

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des victimes du Distilbène. Cette hormone, prescrite à certaines femmes enceintes entre 1940 et 1977, a eu des répercussions graves sur la fertilité des enfants qu'elles attendaient. Aujourd'hui, les jeunes femmes affectées éprouvent de graves difficultés pour mener une grossesse à terme et souhaitent obtenir la prise en charge des frais afférents à l'adoption d'un enfant. En effet, le coût d'une adoption internationale est élevé et il lui semble qu'une prise en charge de ces dépenses pour les personnes victimes de ce trouble serait une juste réparation. Aussi, il lui serait utile de connaître sa position sur cette éventualité.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68779

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6417